

◀ Communiqué de la fédération SUD éducation ▶

Explication de vote projet de loi Blanquer

Scolarisation pour tous et toutes

Pour SUD éducation, chacune des dispositions de cette loi s'inscrit dans la continuité de la politique à la fois libérale et réactionnaire du ministre.

Ainsi, rendre obligatoire la scolarité dès trois ans, alors que la scolarisation des enfants entre 3 et 6 ans est déjà supérieure à 97 %, ne constitue qu'un affichage démagogique qui consiste surtout à faire un cadeau de plus aux établissements privés qui sont à 80 % confessionnels puisque l'État augmentera en conséquence ses subventions versées par les communes aux écoles maternelles privées.

Par ailleurs, nous espérons que cette extension de l'âge de scolarité permettra à tous les enfants quelle que soit leur nationalité ou leurs conditions d'hébergement d'accéder à ce droit élémentaire à la scolarité et que l'État fera enfin respecter ce droit. C'est en effet actuellement loin d'être le cas, puisque des communes refusent de scolariser des enfants au prétexte qu'ils ou elles habitent dans les hôtels sociaux ou des hébergements d'urgence. Des enfants allophones doivent attendre plusieurs semaines voire plusieurs mois dans certains départements pour être scolarisés au collège ou au lycée.

Une culture exacerbée de l'évaluation

Le Ministre poursuit dans son obsession de l'évaluation à tous crins : il instaure une nouvelle instance bureaucratique, supposée évaluer "en

toute indépendance" le système éducatif alors qu'elle sera "placée auprès du Ministre de l'Éducation Nationale". On envisage bien avec une telle tutelle à quoi sera réduite l'indépendance de cette instance. La culture du résultat chère au ministre permettra d'instituer une école managériale qui distribuera les bons et les mauvais points aux équipes enseignantes avec :

- l'augmentation du nombre de postes à profil ;
- l'arbitraire et l'injustice des promotions ;
- la mise en place de la prime REP+ au mérite ;
- la mise en place d'évaluation des établissements et le projet de leur classement.

Il est très surprenant dans le contexte d'évaluation à tous crins de voir que les expérimentations pédagogiques voient leur cadre assoupli par rapport à l'existant, c'est une nouvelle fois une porte grande ouverte pour l'introduction par la force de méthodes pédagogiques douteuses, du type de la méthode de lecture d'Agir pour l'École que l'on a tenté d'imposer en fin d'année aux collègues de CP alors même qu'un rapport de l'IGEN remet clairement en question le bien fondé de cette méthode.

Cet assouplissement du droit à l'expérimentation profitera aux établissements privés auxquels il est étendu et instaurera une concurrence accrue

entre l'offre scolaire établissements publics et privés.

Destruction par étape du service public

Les ESPE sont réformées pour devenir des "Instituts Nationaux Supérieurs du Professorat", avec pour conséquence une reprise en main autoritaire par le Ministre de la formation des enseignant-e-s. Les directeurs et directrices des instituts de formation seront désormais plus désigné-e-s par leurs pairs, mais par le ministre lui-même.

Le ministre prépare le terrain à une attaque frontale contre les statuts des CPE : le projet prévoit que ce statut particulier puisse être modifié simplement après avoir consulté le Conseil Supérieur de la Fonction Publique.

Le projet du Ministre prévoit également de confier aux Assistants d'Éducation des missions supplémentaires d'enseignement, une nouvelle fois, on n'hésite pas à exploiter les personnels plus précaires en flexibilisant leurs missions et leur temps de travail pour palier aux suppressions de postes d'enseignant-e. Ceci constitue à la fois une attaque contre les droits et les missions des personnels enseignant-e-s et des AED. Sud éducation et Solidaires revendiquent la titularisation des personnels

contractuel-le-s (1 travailleur.euse sur 4 dans l'Éducation Nationale) sans condition de diplôme ou de nationalité.

Enfin, le gouvernement sera autorisé à légiférer par ordonnance sur l'organisation territoriale de l'Éducation nationale. L'objectif poursuivi par le ministre est la destruction du service public d'enseignement unifié sur tout le territoire, au profit d'une mise en adéquation de la formation avec les besoins exprimés par le patronat.

La Fédération Sud Éducation et l'Union Syndicale Solidaires ne peuvent que voter contre ce projet de loi régressif car il annonce la destruction de l'enseignement public et de l'éducation nationale ; les attaques contre les droits des personnels dans le projet de loi ne pourront jamais recueillir notre adhésion, nous refuserons toujours de négocier le poids des chaînes et le recul social.